

## 1794 à Lannilis

Avec le printemps, le travail ne fait qu'augmenter pour la municipalité. Depuis le 30 ventôse, un stock de tabac est déposé au bureau municipal. Il est destiné à un commerçant, Jean **Paul**, du bourg, qui demande à en prendre possession, ce qui lui est accordé. Mais le prix de vente au détail ne devra pas dépasser le prix d'achat de plus de 10 %, compte tenu cependant des frais de transport de Morlaix à Lannilis. Parfois même les municipaux doivent surveiller l'arrivée de denrées chez les particuliers. C'est ainsi qu'ils prennent des mesures à l'égard de celles qui sont parvenues au citoyen **Masson**, du bourg, qui n'est pas commerçant (il est, je crois, notaire). Celui-ci a reçu de Brest 3 quintaux de sucre et 1 tonneau de vin. Il ne doit garder pour ses besoins personnels qu'une barrique de vin et 100 livres de sucre pour son année. Le surplus sera réparti entre les habitants au prix de 20 sols la bouteille de vin et de 35 sols la livre de sucre.

Le 7 floréal, ordre est donné d'établir un « rôle de tous les cochons de la commune ». Il s'agit, bien sûr, de ceux appartenant à la famille des suidés ! Le 22 du même mois, il faut procéder au ramassage de toutes les ferrailles, de tous les pots de fer cassés et autres objets inutiles pour le service de la campagne mais « propres au service de la République ». Par ailleurs, le lancinant problème du logement de la troupe préoccupe les municipaux qui jettent finalement leur dévolu sur la maison de Christophe **Eliès**, marchand au bourg. « *Attendu que son commerce se trouve dans ce moment périclité et le peu de famille qu'il a chez lui* », il est invité « à déloger sous 4 jours » et à laisser sa maison « aux défenseurs de la patrie ». La troupe a comme capitaine à Lannilis le citoyen **Gaidan** qui se plaira tellement chez nous qu'il s'y fixera définitivement après la Révolution (1). Le capitaine **Gaidan** a avisé la municipalité de son intention d'utiliser le « Temple de la Raison », c'est-à-dire l'église paroissiale, pour la lecture des Lois de la Convention Nationale à ses frères d'armes et il invite les municipaux à y assister. Ceux-ci acceptent mais « à condition qu'il n'y ait aucune indécence, ni malhonnêteté », qu'aucune atteinte ne soit portée au culte et qu'il n'y ait ni danses ni chants dans l'église. Hélas ! le premier essai n'est pas concluant et la municipalité est outrée de la conduite de la troupe. Après la lecture des Lois, faite par le lieutenant, **Gaidan** est monté en chaire, il a prononcé un discours des « faits héroïques et républicains et de superstition »(!). Puis le capitaine des canonnières s'est mis à chanter, suivi par les fusiliers. Aussi, le maire, officiers municipaux et membres du conseil général, « *vu le peu de cas, le mépris et le peu de respect qu'ils devoient avoir pour l'Église que nous avons consacré pour notre Culte et nommé d'après la Loi le « Temple de Raison », nous avons invité l'agent national à porter la parole au citoyen **Gaidan** et lui annoncer que le conseil allait se réunir à la Maison Commune (2). Nous avons laissé la troupe à faire leurs champs (sic), attendu qu'ils étaient en force et qu'ils avoient méprisé nos réquisitions et nous avons vu avec douleur le peu de cas que la force armée fait des autorités constituées des campagnes. Nous nous sommes réservés de rapporter la présente délibération et d'en donner connaissance à l'autorité supérieure.* »

Quelques jours plus tard, 20 prairial an 2, les Lannilisiens peuvent assister à la fête de l'Être Suprême. La municipalité en écharpe et le conseil général se rendent à l'église. A la porte principale, on a affiché l'inscription décrétée par la Convention le 18 floréal. Le lieutenant **Robillard**, de la garnison, fait la lecture de « pièces propres à réveiller l'esprit des républicains ». Puis au pied de l'Arbre de la Liberté, sur la place, le citoyen **Gaidan** et le citoyen **Moyot** font un

petit discours. L'artillerie et la mousqueterie tirent ensuite plusieurs décharges. A cette cérémonie assistent aussi les autorités de Landéda.

Le même jour, un jeune Lannilisien, Michel **Appriou**, est désigné pour entrer à l'Ecole de Mars, dans la plaine des Sablons, près de Paris. C'est là une nouvelle école où « *il recevra une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les moeurs d'un soldat républicain* ».

Y. NICOLAS, Octobre 1964

(1) Gabriel **Gaidan** était né le 13 février 1771 à Nîmes (département actuel du Gard), de parents qui exerçaient le métier de taffetassiers. Il appartenait à une famille protestante et fut baptisé dans cette religion 2 jours après sa naissance, le 15 février. Entré dans l'armée Révolutionnaire, il vint à Lannilis en 1794 où il exerça le commandement de la troupe pendant quelque temps. C'est à ce titre qu'il se permit de monter en chaire dans notre église pour donner ses instructions à la troupe et à la population. Après la Révolution, il fut nommé à Brest avec le grade de capitaine et fit partie des armées napoléoniennes jusqu'à sa réforme. Le 21 nivose an 11 (11 janvier 1803), il épousait devant le maire de Lannilis, M. Jean **Bernard**, la fille du notaire public, Maitre **Fercoc**, MarieYvonne **Fercoc**, soeur de l'abbé Charles **Fercoc**, dont nous avons déjà parlé, lequel allait devenir secrétaire particulier de **Talleyrand** et confiner ainsi à la grande Histoire. **Gaidan** se convertit-il à cette occasion à la religion catholique ? Je ne sais. En tout cas le mariage religieux fut célébré dans notre église par l'abbé Jacques **Floch**, vicaire, peut-être avec disparité de culte. **Gaidan** devint plus tard adjoint-maire de Lannilis. Il mourut à 45 ans à l'hôpital maritime de Brest, le 9 décembre 1816.

(2) **Gaidan** menaça de se rendre avec la troupe à la réunion municipale mais le maire refusa de le laisser entrer.

# 1794 A LANNILIS

(suite)

En ce printemps de 1794, la Terreur continue de régner. Le 23 prairial, tandis que la citoyenne Jeanne **Duvel** (soeur de l'abbé **Duvel**, futur vicaire de notre paroisse) est enfin libérée de la prison de Carhaix où elle a retrouvé un autre Lannilisien, Vincent de **Kerdrel** qui, moins heureux que la jeune fille, devra attendre encore plusieurs mois son élargissement. Jean-Marie **Drapet** et Jacques-Gabriel **Lorgant**, chargés par la municipalité de séquestrer les biens des prêtres réfractaires, déposent, au bureau de la maison commune, 4 procès-verbaux. Puis les mêmes sont désignés pour une besogne identique chez le citoyen **Déniel**, ancien maire de Lannilis, ancien administrateur du Finistère, républicain notoire mais girondin fédéraliste et à ce titre incarcéré à Brest, dont nous raconterons le mois prochain l'histoire et la mort tragique sur l'échafaud en mai 1794.

D'autres sont très menacés et les scellés apposés sur leurs biens. Parmi eux, deux pères de prêtres : Jean **Bergot**, septuagénaire, commerçant au bourg, dont le fils, vicaire, est émigré et Jean-Louis **Fercoc**, notaire, père de l'abbé **Fercoc**, professeur à Saint-Pol-de-Léon, lui aussi émigré en Angleterre. Les autres sont les pères de « déserteurs de la réquisition », tels Guillaume **Gourion**, de Meshuel; Jacques **Calvez**, du bourg; François **Jestin**, de Poulduff-Vihan ; André **Le Goff**, de Lothunou ; Jean **Le Roux**, de Penharo ; René **Léon**, de Kergall ; Jean **Donou**, du Prat; Vincent **Tanguy**, du Drézidou et la veuve **Ilion**, de Kergoadou. Leurs fils, plutôt que de servir dans les armées révolutionnaires, ont préféré se cacher dans les campagnes, ce qui cause de graves ennuis à leurs parents.

Et les réquisitions pleuvent toujours bien entendu. Le 29 thermidor an 2, Lannilis doit fournir 77 quintaux de froment, 54 de méteil, 31 de seigle, 72 d'orge et 54 de sarazin dont la récolte n'a pas encore eu lieu. La vie naturellement renchérit chaque jour, la misère s'installe de plus en plus et, comble de malheur, la troupe cantonnée à Lannilis se permet des excès inadmissibles. La municipalité elle-même s'en plaint. Le mercredi les soldats vont au-devant des fermières qui viennent au marché. *« Ils se portent avec tant de précipitation sur les paniers qu'ils cassent souvent les œufs et vont quelquefois jusqu'à enlever des mains des acheteurs les objets dont ils font un marché. Les militaires, qui ont leur ration, n'ont pas le droit d'acheter de denrées. »* Pauvre municipalité bien bafouée ! Malgré tout elle continue d'édicter des règlements plus ou moins suivis. *« Le coup d'eau-de-vie ne doit pas être vendu plus de cinq sols le petit verre et le vin 20 sols la pinte »*. Quant aux boulangers, ils ne doivent faire que « le pain de l'égalité ».

Le 30 thermidor, la municipalité se plaint amèrement du voisinage du corps de garde, situé sous le bureau municipal. *« Dernièrement une femme qui avait besoin de la municipalité a été tuée par un coup de feu parti de l'appartement de dessous (par accident) »*. Elle obtient finalement que les sentinelles soient transférées sur la Grand'Place dans la boutique d'une commerçante de Ploudalmézeau (1).

Un autre sujet de soucis pour les municipaux est la présence à Lannilis du citoyen **Duval** (qu'il ne faut pas confondre avec l'huissier **Duval**). **Duval** est une sorte de fonctionnaire révolutionnaire qui a le titre de « chef d'atelier au salpêtre ». Il est chargé d'extraire (pour l'armée) du salpêtre en particulier des vieux murs et pour cela il a jeté son dévolu sur le « temple », c'est-à-dire l'église paroissiale où il a installé sans vergogne son atelier. Il y a construit « des chantiers » et, pour ce, ne s'est pas gêné « pour scier une colonne et en descendre une autre ». De plus il a ôté des planchers et pris « des terres jusque dans le chœur

». La municipalité élève une véhémence protestation. « Le temple est pavé régulièrement et nous nous en servons pour y mettre du grain dans des sacs. Il peut servir aussi pour battre les blés en cas de mauvais temps ». L'édifice risque d'être dégarni de « ses plus beaux ornements ». « La République y gagnerait plus s'il étoit conservé en l'état qu'elle n'y pourroit gagner par le peu de salpêtre qui en seroit retiré ». Conclusion le citoyen **Duval** ne doit « rien déranger des objets formant les meubles de l'édifice »,

Le citoyen **Duval** n'est d'ailleurs pas un être de tout repos et le citoyen **Masson** aîné (probablement le notaire) chez qui il loge ne peut s'en accommoder « à cause du caractère, de l'humeur et de l'entêtement opiniâtre du dit **Duval**. » Celui-ci ne fait aucun cas du « réquisitoire » à lui adressé par la municipalité et ne veut pas quitter la maison **Masson**. Le 15 vendémiaire an 3, la municipalité lui ordonne de débarrasser **Masson** de sa présence et de « prendre logement chez le citoyen **Mocquard** ou ailleurs s'il trouve ». En expédient cet indésirable chez l'avocat **Mocquard**, la municipalité espère avoir la paix car **Mocquard** est souvent absent (Il a été incarcéré pour incivisme et ses opinions, peu favorables à l'ordre nouveau, sont connues). Mais la citoyenne **Mocquard** ne veut à aucun prix entendre parler de **Duval** « qui a tenu les propos les plus atroces. Elle ne couchera jamais sous le même toit que lui parce que, connaissant son caractère vindicatif connu de tout le monde, il feroit perdre tout espoir de repos durant la nuit ». La citoyenne est seule chez elle et, la nuit, « n'est accompagnée que de ses frères encore enfants et de son amie la citoyenne **Fercoc** » (2). Le caractère de **Duval** « est fortement porté à l'invidication audieuse et méprisable » (sic).

Pour qu'il n'arrive aucun « accident » malencontreux à la citoyenne **Mocquard**, **Duval** est invité à n'y plus loger et à se pourvoir d'un logement à l'auberge jusqu'à ce que « la commune rassemblée lui en indique un s'il y a lieu. »

(A suivre...)

Y. NICOLAS, Novembre 1964

(1) Lannilis, n'ayant pas de halles, la Grand'Place était encombrée de boutiques fixes où les forains s'installaient le mercredi. Ces boutiques ne disparurent que vers 1840.

(2) Dont le mari, le notaire **Fercoc**, ancien receveur des Devoirs, est également suspect parce que père de l'abbé **Fercoc**, jeune prêtre émigré en Angleterre.